

CONSEIL MUNICIPAL N°44
SÉANCE DU 11 JUILLET 2024

Présents : MM. NICOLAS, LOBET, DUFOUR, MMES DENIZOT, FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, MMES VOURIOT-THUZET, DUMONT, DUPREY, EGEE, M. PREVOTAT.

Représentés : MME COMBARET représentée MME DENIZOT.
M. PUIRAVEAU représenté par M. DUFOUR.
MME ROLLIN-JOBERT représentée par M. LANCIAU.

Absents : MME CHASSIER, MM. CELESTIN, LALLEMAND, MARGUERON.

Secrétaire de Séance : MME DUMONT Fadette.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- | | |
|---|---|
| 1. Procès-verbal de la séance précédente | 6. Domaine et patrimoine : dénomination de l'espace sportif multigénérationnel |
| 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT | 7. Intercommunalité : convention de mandat avec la CCGAM pour la réalisation des travaux rue Anatole France |
| 3. Finances locales : subventions aux associations 2024 | 8. Domaine et patrimoine : SMEMAC : report du transfert de la compétence assainissement collectif de la ville d'AUTUN au SMEMAC |
| 4. Finances locales : admission en non valeur | 9. Questions et communications diverses |
| 5. Finances locales : remboursement d'une location de la salle des fêtes suite à la réquisition de la salle à l'occasion des élections législatives | |

Procès-verbal de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :

Période du 13 juin 2024 au 10 juillet 2024

Décision n°16 du 27 juin 2024 : Finances locales : tarifs municipaux : taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

Décision n°17 du 1^{er} juillet 2024 : Domaine et patrimoine : Location garage n°7

Décision n°18 du 8 juillet 2024 : Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication d'Orange.

Dont acte

Finances locales : subventions aux associations 2024 :

Après examen en commission « Enfance Jeunesse et sports Vie associative Animations » des demandes présentées par les associations, René LOBET, 1^{er} adjoint, propose de fixer le montant des subventions comme suit :

Dénomination	Sortis lors du vote	Subvention 2024	Subvention promotion des activités	Subvention except	Vote
Centre de secours					
Amicale des Sapeurs-Pompiers		400,00 €			Adopté à l'unanimité
Affaires scolaires					
AS Collège		500,00 €			Adopté à l'unanimité
Foyer du collège		400,00 €			Adopté à l'unanimité
CDOS - Projet Classe Olympique		800,00 €			Délib. N°29 du 14/03/24
Festival lycéens 71		100,00 €			Délib. N°29 du 14/03/24
Ecole des métiers		50,00 €			Adopté à l'unanimité
EPL CFA Gueugnon		50,00 €			Adopté à l'unanimité
CFA Bâtiment Franche Comté		50,00 €			Adopté à l'unanimité
CFA EPLEFPA Fontaines		100,00 €			Adopté à l'unanimité
MFR Semur en Auxois		50,00 €			Adopté à l'unanimité
Sports					
Ass. sportive et culturelle en ruralité		200,00 €			Adopté à l'unanimité
Gateball		200,00 €			Adopté à l'unanimité
E.J.S.E.		3 600,00 €		3 000,00 €	Adopté à l'unanimité
Judo Club		2 000,00 €			Adopté à l'unanimité
Badminton Epinac Club		400,00 €			Adopté à l'unanimité
La Gaule Morvandelle		100,00 €			Adopté à l'unanimité
La Bienfaitante du Curier		250,00 €			Adopté à l'unanimité
1ère Compagnie d'Archers d'Epinaç		500,00 €			Adopté à l'unanimité
AME		240,00 €		200,00 €	Adopté à l'unanimité
Epinac Basket		550,00 €	500,00 €		Adopté à l'unanimité
AFM		160,00 €		200,00 €	Adopté à l'unanimité
Yoga		160,00 €	500,00 €	450,00 €	Adopté à l'unanimité
Loisirs et culture					
Conservatoire du patrimoine indus., minier et culturel	NICOLAS J-F	1 000,00 €			Adopté à l'unanimité
Batterie Fanfare		120,00 €			Adopté à l'unanimité
Le ClubE	VOURIOT-THUZET M	200,00 €			Adopté à l'unanimité
GRAD	FOURNIER M-C LANCIAU A	250,00 €			Adopté à l'unanimité
Les trompes de la vallée de la Drée		200,00 €		200,00 €	Adopté à l'unanimité
Amicale jeunesse Epinacoise		120,00 €		280,00 €	Adopté à l'unanimité
Comité de Jumelage d'Epinaç	NICOLAS J-F EGEA Christine FOURNIER M-C	1 000,00 €			Adopté à l'unanimité
Epinac entre en Scène		400,00 €			Adopté à l'unanimité
Action sociale - entraide - défense des usagers					
Conjoints survivants et parents d'orphelins		120,00 €			Adopté à l'unanimité
FNACA		200,00 €			Adopté à l'unanimité
Amicale des Donneurs de Sang		280,00 €			Adopté à l'unanimité
Petits frères des pauvres		160,00 €			Adopté à l'unanimité
L'Arche	DENIZOT Anita	500,00 €			Adopté à l'unanimité
ADOT 71		50,00 €			Adopté à l'unanimité
Amicale du Chêne Vert		160,00 €		340,00 €	Adopté à l'unanimité

Préserveons l'authenticité de Grandvaux et des ses environs (PAGE)		100,00 €			Adopté à l'unanimité
Conciliateurs de justice		60,00 €			Adopté à l'unanimité
TOTAL		15 780,00 €	1 000,00 €	4 670,00 €	21 450,00 €

Finances locales : admission en non valeur :

Sur proposition de Madame la Trésorière, Monsieur le maire soumet aux membres du conseil municipal un titre de recette à admettre en non-valeur. Il indique également que l'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs, donc des créances contentieuses non recouvrables. L'admission en non-valeur d'une créance a pour résultat d'apurer les prises en charges, elle ne libère pas pour autant le redevable, le recouvrement pouvant être repris si le débiteur redevient solvable.

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur 2 titres au budget principal pour un montant total de 621,64 €.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : remboursement d'une location de la salle des fêtes suite à la réquisition de la salle à l'occasion des élections législatives :

En raison de l'organisation des élections législatives 2024, la Commune a été dans l'obligation de réquisitionner la salle des fêtes pour le déroulement du scrutin (le bureau de vote étant situé à la salle des fêtes).

L'Association sportive et culturelle en ruralité avait réservé et réglé la totalité de la location du weekend du 29 - 30 juin 2024, soit la somme de 225 €.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de procéder aux remboursements de l'encaissement des arrhes et du solde, à savoir, la somme de 225 €.

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : dénomination de l'espace sportif multigénérationnel :

Il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, places publiques et des bâtiments publics.

Suite à la réalisation de l'espace sportif multigénérationnel, Monsieur le maire propose de le nommer « Arnaud GODILLOT » pour son implication en tant que bénévole dans la vie associative en particulier à l'EJSE et également en hommage à tous les bénévoles des associations.

Adopté à l'unanimité

Intercommunalité : convention de mandat avec la CCGAM pour la réalisation des travaux rue Anatole France :

La commune a prévu la réfection de la rue Anatole France (la chaussée et les trottoirs). La partie structure de la chaussée relève de la voirie d'intérêt communautaire et la partie trottoirs relève de la commune.

Afin de rationaliser les coûts et faciliter l'organisation et le suivi du chantier, il a été convenu avec la CCGAM que la commune se chargerait de l'ingénierie de l'ensemble du chantier (chaussée intercommunale et trottoirs).

Les travaux sont estimés à :

- 110 210,00 € HT soit 132 252,00 € TTC
- 17 857,00 € HT soit 21 428,40 € TTC, à la charge de la CCGAM.

Il est proposé au conseil municipal de prendre une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et la CCGAM, afin d'organiser les modalités techniques et financières de la délégation pour réaliser la voirie d'intérêt communautaire.

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : SMEMAC : report du transfert de la compétence assainissement collectif de la ville d'AUTUN au SMEMAC :

En 2023, la commune d'AUTUN a demandé le transfert de sa compétence assainissement collectif au SMEMAC pour le 1er janvier 2024. Le SMEMAC et la commune d'EPINAC ont approuvé l'adhésion de la commune d'AUTUN à la compétence assainissement collectif à cette date.

A ce jour, la commune d'AUTUN demande le report du transfert au 1er janvier 2025, le SMEMAC l'a approuvé par délibération.

En conséquence, chaque conseil municipal membre du SMEMAC dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la commune d'AUTUN.

A savoir, l'assainissement de la commune d'AUTUN est actuellement géré en Délégation de Service Public (DSP). Puisqu'elle délègue déjà au SMEMAC la compétence EAU, le transfert de la compétence assainissement ne modifie pas le nombre de délégués, soit 18 titulaires et 6 suppléants.

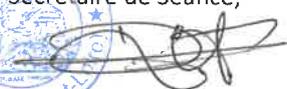
Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune d'AUTUN pour la compétence assainissement collectif avec effet au 1er janvier 2025, d'approuver la reprise du contrat DSP au nom du SMEMAC, de prendre acte des modifications conséquentes en particulier du quorum à compter du 1er janvier 2025.

Adopté à l'unanimité

Questions et communications diverses :

- Monsieur le maire informe le conseil :
 - de la diffusion de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques le 26 juillet 2024 à 19h30 à la salle des fêtes.
 - de l'organisation de la Fête Nationale à la Zone de Loisirs le 12 juillet 2024 à partir de 18h00.
 - de l'installation d'une nouvelle kinésithérapeute au pôle santé en octobre prochain.
 - de la visite de Monsieur le Préfet le 25 juillet 2024.
 - Pôle santé :
 - recrutement d'un bureau d'étude pour l'extension (2026).
 - installation du Docteur CATTIER Adeline.
 - De l'organisation d'une réunion des commerçants le jeudi 4 juillet 2024 et d'un jeu des commerçants en fin d'année avec des bons cadeaux à gagner pouvant aller jusqu'à 300 €.
 - De l'annulation du spectacle de danse de Dynamic Danse le 6 juillet 2024.
 - De la cérémonie du 14 juillet 2024 à 11h00.
- Jean-Michel PREVOTAT fait part au conseil :
 - De la réunion avec les associations utilisatrices du gymnase.
 - De la résolution des problèmes techniques au gymnase et de la levée des réserves de travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h34.


La Secrétaire de Séance,

Fadette DUMONT

Le Maire,

Jean François NICOLAS